

## La SIAGI et les CONSEILS REGIONAUX

La SIAGI copilote avec les Conseils Régionaux (et FEDER le cas échéant) des dispositifs de garantie qui permettent d'augmenter la couverture de risque proposée à la banque et ainsi faciliter l'accès au crédit des artisans et petites entreprises de l'économie de proximité.

Collectivités	Objet d'intervention	Objet de la convention	Montant Max. des concours garantis	Quotité maximum donnée à la banque
Alsace	Tous objets	Artisanat	300 000 €	80%
Aquitaine	Tous objets	TPE	500 000 €	80%
	Installation	Agriculture	150 000 €	60%
	Développement	Entreprises de Travaux Forestiers	200 000 €	60%
Auvergne	Développement	Entreprises de Travaux Forestiers	500 000 €	60%
	Tous objets	Artisanat	150 000 €	70%
	Tous objets	Agriculture	200 000 €	80%
Bourgogne & Franche-Comté	Tous objets	Artisanat	450 000 €	60%
Centre	Création transmission	TPE	100 000 €	80%
	Tous objets	Viande blanche	300 000 €	75%
	Développement	Agriculture	150 000 €	80%
	Tous objets	Filière Bois	200 000 €	75%
Ile de France	Tous objets	TPE	400 000 €	80%
Haute-Normandie	Transmission	TPE <i>dont agriculture biologique</i>	250 000 € 150 000 €	70%
Midi-Pyrénées /FEDER	Tous objets	TPE	300 000 €	80%
Pays de la Loire	Reprise développement	TPE	150 000 €	70%
Poitou-Charentes	Tous objets	TPE et Agriculture	100 000 €	80%